Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260219-26CM18FEV03-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE de Val d'Oust

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE VAL D'OUST
Séance du Conseil du 18 février 2026

Convocation : 12 février 2026
L'an deux mil vingt-six, le mercredi 18 février 2026, le Conseil de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie de Val d'Oust, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.
Présents (20) : Mme AUGUSTE Carine - Mme BLANCHON Evelyne - M. BONNO Marcel - M. CHEDALEUX Arnaud - Mme DENOUAL Lydia - M. GABILLET Jannick - Mme GEFFROY Nathalie - M. GOUSSET Nicolas - Mme JAHIER Maryline – Mme JARRY Martine - M. LEBON Jean-Marie - Mme LEGUE Charlotte - Mme LE JOSSEC Marlène - M. MAHE Philippe - Mme MARGOUET Alexandra - M. MILLET Olivier - Mme PAPETA Nathalie - Mme PASQUIER Pierrette - Mme PRUNET Florence - M. VERONIQUE Jean-Louis.
Pouvoirs (3) : M. Pierre DANIEL ayant donné pouvoir à M. Janick GABILLET - M. Jean-Paul DUBOIS ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis VERONIQUE - Mme SABOURDY Véronique ayant donné pouvoir à Mme Maryline JAHIER.
Absents (4) : M. Alain BIGOT – M. Alexandre BOSCHET - M. Thierry COAT - Mme amandine REVEL
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 20
Votants : 23
Secrétaire de séance (article 2121-15 du CGCT) : Mme Charlotte LEGUE
Le Quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

DEL_2026_02_003_PROPOS LIMINAIRES : Adoption des décisions du Maire.
Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 26 mai 2020, le Conseil municipal a décidé de déléguer, conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, au maire et à ses adjoints un certain nombre de compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes.
C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après des décisions intervenues depuis la dernière réunion du Conseil municipal.

Fournisseur	*Pièce comptable*	*Objet*	*Montant TTC*	*Date envoi*
ATS 56	Devis 225120013	Location 8 tables mange-debout - Cérémonie des vœux du 10/01/2026	174,72 €	23/12/2025
EMERAUD Père et fils	Devis 202512-496	Intervention à la cantine de La Chapelle Caro pour réparation toiture (infiltration d'eau) - Estimation / modulable en fonction du temps passé.	624,00 €	22/12/2025
HORTALIS - EUREDEN	Devis 1489176	63 sacs de 70 L - Aquaflora 6	1 105,34 €	20/01/2026
MEDIALEX	Devis 219697	Annonce légale procédure adaptée - Réparation du pont du Val Chevrier	266,24 €	20/01/2026
BAILLEHAICHE	Devis 10288	Pont bascule - clavier de remplacement pour UC (borne LS) (pièce reconditionnée - sans garantie)	590,40 €	20/01/2026
PHARMACIE DU VAL	Devis 2364	Fournitures pour trousse de premiers secours - Service technique	288,14 €	20/01/2026

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260219-26CM18FEV03-DE

LES SERRES DES AJONCS D'OR	Devis 19/2026	Fleurissement printemps 2026 - Production prévue pour la semaine 19/2026	580,03 €	20/01/2026
DUCHAUSSOIR	Devis 1252	Pose d'une clôture et 4 portillons (abords des bâches à incendie)	7 500,00 €	09/02/2026
DUCHAUSSOIR	Devis 1251	Aménagement extérieur du bloc sanitaire R. Jules Ferry	4 400,00 €	09/02/2026
CLERTE MECANIQUE	Devis 149	Remplacement de 6 pneus - MASTER FS-808-QS	822,00 €	10/02/2026
COMPAGNIE ORANGE GIVREE	Devis 202601-206	Spectacle "Librairie Chamboul tout" le mercredi 17 juin 2026 à la médiathèque	550,00 €	26/01/2026
Atelier Hélène GERBER	Devis 235	Etude et création graphique de la signalétique de médiathèque et des décors	7 645,00 €	29/01/2026

Au regard de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de :

- **PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Mme le Maire par délégation du Conseil.

Après avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 20 | Pour : 23 | Majorité absolue : 12
Votants : 23 | Contre : 0 | Suffrages exprimés : 23
Abstentions : 0

Au regard de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Mme le Maire par délégation du Conseil.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Val d'Oust, le18 février 2026.

Madame Florence PRUNET,
Maire

Mairie de Val d'Oust 56 (Morbihan)

Madame Charlotte LEGUE,
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (1, rue Nationale, Le Roc Saint-André – 56460 VAL D'OUST) ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes par voie postale (3 contours Motte, CS 44416 – 35044 RENNES Cedex) ou par voie électronique (application télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication